

COPIE - INFORMATION DU PARQUET DE LYON 1944
(M. COHENDY) - N° 414 du Parquet - n° 18 de l'Instruction

Légion du Lyonnais

Compagnie du RHONE

Section de Givors

Brigade de l'Arbresle

GENDARMERIE NATIONALE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Ce jourd'hui, sept janvier mil neuf cent qua-
rante à vingt et une heure, 15 :

N° 57
du 7/1/1944

Nous soussignés : COTTET Marcel, adjudant-chef
CORBET Arien
GUYON Emile
et GROLLETON (Raoul)

-:-:-:-:-:-
Procès Verbal
de renseignements sur
l'assassinat de M.
SERLIN Joweph, domici-
lié à LYON (Rhône)
Auteurs inconnus.

gendarmes à la résidence de l'Arbresle, département
du Rhône, revêtus de notre uniforme et conformément
aux ordres de nos Chefs, avons été avisés téléphoni-
quement par la Brigade de Limonest (Rhône) qu'un
homme avait été découvert assassiné sur la route
nationale n° 485, au lieu dit "La Chicotière" commu-
ne de Dommartin (Rhône).

ière expédition

Nous nous sommes rendus sur les lieux et
après avoir identifié le cadavre au moyen des pièces
d'identité trouvées sur lui, nous avons appris qu'il
s'agissait de M. SERLIN Joseph, né le 10/10/1868 à
Crachier (Isère) sénateur, domicilié Avenue Maréchal
Lyautez n° 5 à LYON. Nous avons aussitôt avisé notre
Commandant de Section, la Police de Sûreté les
Renseignements et le Parquet à LYON.

Procédant aux constatations, nous avons re-
levé ce qui suit :

ETAT DES LIEUX

Vu et transmis par le
Cdt des Brigades à

Le crime commis par arme à feu, un pistolet
automatique 7/65 s'est commis sur la route nationale
N° 485 à 50 mètres du viaduc du Chemin de Fer de la
"Chicotière", côté de Lozanne.

Monsieur le Procureur
de la République à LYON

La route à cet endroit mesure 7m70. Le lieu
est solitaire et isolé à 300 mètres environ des mai-
sons les plus proches.

Le 10 JANVIER 1944

CONSTATATIONS

Le cadavre est couché sur le dos, le bras
gauche horizontal par rapport à l'épaule, le bras
droit en obl que vis à vis du corps. La tête est à
2 mètres de la bordure de la route, côté droit direc-
tion de Lyon et les pieds à 4m de la bordure gauche
ceux-ci sont légèrement écartés. La tête est ensan-
glantée et repose dans une mare de sang. Deux bles-
sures par balle se distinguent derrière la tête,
dont une tirée à bout portant à la nuque; le ca he-
nez dont est munie la victime porte des traces de
brûlure.

Près de la tête à droite se trouve le dentier inférieur de la victime et en arrière des lunettes et une paire de gants en laine blanche.

Sur le corps et bien en évidence, un papier cartonné porte l'inscription suivante :

n° 57 du 7/I/1944 (suite n° 1)

"TERREUR CONTRE TERREUR - CET HOMME PAIE DE SA VIE
L'ASSASSINAT D'UN NATIONAL - ORGANISATION ANTI-
TERRORISTE DE LA REGION DE LYON"

A 5 mètres de la tête et toujours sur le sur le même côté droit de la route, nous relevons sur l'herbe de l'accotement de la route, les empreintes de roues d'automobile. Ces traces révèlent la manœuvre d'une automobile faisant demi-tour. L'écartement intérieur des roues est de 1m30.

La victime n'a pas de coiffure et est très bien vêtue.

Procédant à la fouille de ce cadavre, nous avons découvert dans la poche intérieure de son gilet la somme de 10.000 frs dans un portefeuille, la somme de 390 frs, sa carte d'identité, une carte de circulation gratuite sur les cars Ricou, une carte d'abonnement à la Compagnie O.T.L., une carte de circulation sur la ligne 4, des lettres et divers papiers personnels, une montre avec chaîne en or, un stylo-mine en or.

Aucune poche n'est retournée et le vol ne semble pas être le mobile du crime.